



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 20 septembre 2018

Maison de la Recherche de Sorbonne Université Lettres

16h00-19h00

Salle D 116

Présents membres du CFSH à jour de leur cotisation 2018 : 20

Éric Anceau, Dominique Barjot, Thierry Claeys, Jean-Christophe Couvenhes, Clotilde-Druelle-Korn, Georges El Daccache, Marie-Claude Esposito, Antonio Gonzales, Catherine Grandjean, Éric Ledru, Bernard Legras, Christine Manigand, Olivier Matteoni, Sylvie Pittia, Christophe Réveillard, Maria-Theresa Schettino, Jean-François Sirinelli, Gérard Teboul, Dominique Valerian, Boris Vinogradov.

Membres du CFSH absents mais ayant envoyé un pouvoir : 44

Anne Alonzo, Briec Beeckmans, Lucien Bély (Président de l'Association des Historiens Modernistes de l'Université Française, au titre de celle-ci), Michel Boivin, Benoît Casaert, Christiane Cheneaux-Berthelot, Chu Chunhua, Yvan Combeau, Cécile Coursières, Franck Collard (Président de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie, au titre de celle-ci), Olivier Dard, Julie d'Andurain, Hildete De Moraes Vodopives, Pascal Désabres, Nathalie Duval, Bernard Jouve, Luaï Jaff, Philippe Mioche, Marc Mouscadet, Park En-Ri, Jérôme Pinot, Jean-Luc Pelletier, Olivier Sibre, Ronan Tallec, Tan Yanhuan, Catherine Vuillermot-Febvet, Wen Wen, Zhou Lihong

Olivier Buirette, Nathalie Champroux, Philippe Chassaing, Olivier Feiertag, Charles-François Mathis, Jean-François Sirinelli

Noëlline Castagnez, Alexandre Fernandez, Jacques Frémeaux, Frédéric Garan, Maurice Hamon, Francine-Dominique Liechtenhan, Jean Lorcin, Park-Barjot Rang-Ri, Michel Sot
Béatrice Touchelay

Membres du CFHS à jour de sa cotisation, mais n'ayant pas envoyé de pouvoirs:

Antoinette Fauve-Chamoux

Le Président du Comité remercie les membres de l'association ayant accepté de venir à cette assemblée générale extraordinaire si importante pour l'avenir du Comité Français des Sciences Historiques. Il invite les membres présents à se mettre à jour de leur cotisation auprès de la trésorière avant le début de l'assemblée : 1 adhésion supplémentaire est enregistrée, qui vient



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

s'ajouter aux 16 membres présents déjà à jour de leur cotisation. 3 personnes viennent s'y ajouter rapidement, à savoir Jean-Christophe Couvenhes, qui avait remis un pouvoir à Bernard Legras, Éric Anceau, qui l'avait fait pour Dominique Barjot et Jean-François Sirinelli, qui avait fait de même au bénéfice de Marie-Claude Esposito. Au total, il y a donc eu 20 présents à tout ou partie de l'assemblée générale extraordinaire. Puis le président observe que deux membres du bureau, absents, ne pourront voter faute d'acquitté leur cotisation : Pascal Cauchy, actuel secrétaire général, en poste à l'étranger, et Emmanuel Dreyfus, anciennement trésorier adjoint. Il passe au décompte des pouvoirs : ils sont au nombre de 47, desquels il faut déduire, à partir de leur arrivée, ceux établis par Jean-Christophe Couvenhes, Éric Anceau et Jean-François Sirinelli. Il est convenu ensuite que le vote sur le texte des statuts s'effectuera par un décompte d'abord des votes des présents puis de ceux en pouvoirs.

Puis le président expose les motifs de la réunion d'une assemblée générale à vocation statutaire. Il s'agit d'une réforme lourde et de grande ampleur, qui suppose un vote favorable des deux tiers des adhérents à jour de leur cotisation. Si ce quorum n'est pas atteint, nous serons contraints de convoquer à nouveau une assemblée générale statutaire. Plus grave, nous poursuivrons dans la voie de la non-application de nos statuts initiaux. En effet, l'objet de la réforme statutaire est double :

- 1/ nous mettre en conformité avec les dispositions avec la loi de 1901 en appliquant effectivement des statuts conformes à notre activité réelle ;
- 2/ mettre en place des structures plus efficaces, le fonctionnement actuel du Comité nous condamnant à une paralysie quasi totale.

Dans cette perspective, la méthode d'examen des statuts sera la suivante :

- 1/ examen du texte article par article ;
- 2/ vote sur la totalité du texte.

Enfin, le président expose les conséquences découlant de l'adoption des nouveaux statuts. À moyen terme, nous pourrions revenir à un fonctionnement normal du Comité Français des Sciences Historiques, impliquant la réalisation du programme sur lequel le président et l'ensemble des membres élus du bureau l'ont été. Dans l'immédiat cependant, le point crucial sera d'apurer la situation financière :

- 1/ transfert des avoirs aujourd'hui bloqués aux chèques postaux, soit 5519 euros
- 2/ régler les dettes du Comité Français des Sciences Historiques vis-à-vis du Comité International des Sciences Historiques, soit 2 cotisations annuelles de 800 francs suisses chacune.

C'est pourquoi en fin d'assemblée générale extraordinaire, un vote relevant des procédures ordinaires demandera les pleins pouvoirs au président et à la trésorière pour obtenir la récupération des fonds bloqués aux chèques postaux. Si nous ne parvenons pas à les récupérer,



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

ils finiront par être repris par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le président termine en rappelant que, sans vote des nouveaux statuts, l'assainissement financier ne pourra être réalisé.

Ancien président du CFSH, Jean-François Sirinelli rappelle que Monsieur Verger-Franceschi transmet ses relevés avec beaucoup de gentillesse et de courtoisie et demande à ce que la transmission des responsabilités se fasse enfin.

Puis le président procède à l'examen, avec l'assemblée, des statuts articles par articles. Voici les points principaux

Art. 1 - énonciation du mot « **notamment** » : le Professeur Gérard Teboul (Université Paris Est-Créteil) précise qu'il permet d'élargir le nombre d'adhérents (caractère non limitatif) « historiens, historiens de l'art et archéologues français »

- « **historiens français** » : le Professeur Teboul précise que les travaux préparatoires prouvent que l'intention est large et que « **Français** » intègre des collègues étrangers enseignant en français ou en France.

Art 2 - al. 1/ remplacer « défendre » par « promouvoir » ou « assurer le rayonnement » ; « enseignement » ou « enseignement supérieur » : retenu « **promouvoir l'histoire dans l'enseignement** »

al. 5/ ajout : « **développement et diffusion** »

Art. 3 - al. 1/ « représentatives de la discipline au sein des établissements et des organismes d'enseignement et de recherche »

al. 2/ ajout : « **représentatives de la discipline au sein de l'enseignement scolaire** »

al. 6/ ajout « **membre ou ancien membre** »

Art. 8 : « elle entend également les rapports qui lui sont faits par le trésorier et le trésorier adjoint sur l'exécution du budget sur l'exercice écoulé et sur le budget prévisionnel de l'exercice à venir » ; ajout : « **sur le compte financier** ». Nouvel ajout : « **toute personne élue exerce son mandat pendant cinq et si elle ne l'exerce pas l'AG procède à une nouvelle élection** »

Le Professeur Teboul précise qu'il existe des membres élus et des membres de droit présents par leurs fonctions (SOPHAU, etc.) ; ajout : « **membres élus du bureau élargi** »

Art. 9 : « **nul membre ne peut être porteur de plus de deux procurations** »

Art.13 : enlever « **de telle sorte... les CISH.** »



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

Art. 22 : ajouter « *au moins deux ans fois par an, au moins une fois avant l'AG et au moins une fois après* »

Puis s'ouvre une vive discussion entre Dominique Barjot, Marie-Claude Esposito, Bernard Legras, qui se retire avant la fin du débat, Gérard Teboul, Christine Manigand, Sylvie Pittia, Alexandre Gonzales, Jean-Christophe Couvenhes, Christophe Réveillard, Dominique Valerian, à propos de l'organisation des bureaux et des compétences de leurs membres, d'où il ressort que :

- l'on ajoute au bureau élargi les compétences de la commission permanente, désormais supprimée, et la phrase : « *il invite toutes les personnes, le Doyen de l'Inspection générale d'histoire et de géographie (ou son représentant) le Directeur général des Archives de France (ou son représentant)* »

- l'on ajoute un nouvel alinéa de l'article 21 : prévoir « *Le doyen d'âge des deux vices présidents assure la fonction du président en cas d'empêchement de ce dernier* »

Ces échanges une fois terminés et les modifications ci-dessus mentionnées une fois acceptées, le président procède au vote. À la demande de Madame Sylvie Pittia (Paris I), le principe d'un vote portant sur la présence des vice-présidents au bureau restreint est discuté. Ce vote s'effectuerait avant le vote sur l'ensemble des statuts. Le président accepte d'y faire procéder. L'ensemble des opérations portant sur le vote des statuts se déroule comme suit :

- **1^{er} vote limité aux présents (par bulletin secret) :**

Question : êtes-vous partisans, oui ou non, d'un bureau restreint n'incluant pas les vice-présidents :

- **suffrages exprimés : 21**

NON : 12

Les NON incluent les votes émis en vertu des pouvoirs donnés à Christine Manigand par Béatrice Touchelay et Clotilde-Druelle-Korn et par Bernard Legras à Jean-Christophe Couvenhes

OUI : 9

- **2^{ème} vote concernant les seules procurations:**

- **Question : êtes-vous partisans, oui ou non, d'un bureau restreint n'incluant pas les vice-présidents :**

Vérification des procurations :

1/ remises à Dominique Barjot, président du CFSH : 28

1/ Anne Alonzo



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

- 2/ Briec Beeckmans
- 3/ Lucien Bély (Président de l'Association des Historiens Modernistes de l'Université Française, au titre de celle-ci)
- 4/ Michel Boivin
- 5/ Benoît Casaert
- 6/ Christiane Cheneaux-Berthelot
- 7/ Chu Chunhua
- 8/ Yvan Combeau
- 9/ Cécile Coursièras
- 10/ Franck Collard (Président de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie, au titre de celle-ci)
- 11/ Olivier Dard
- 12/ Julie d'Andurain
- 13/ Hildete De Moraes Vodopives
- 14/ Pascal Désabres
- 15/ Nathalie Duval
- 16/ Bernard Jouve
- 17/ Luaï Jaff
- 18/ Philippe Mioche
- 19/ Marc Mouscadet
- 20/ Park En-Ri
- 21/ Jérôme Pinot
- 22/ Jean-Luc Pelletier
- 23/ Olivier Sibre
- 24/ Ronan Tallec
- 25/ Tan Yanhuan
- 26/ Catherine Vuillermot-Febvet
- 27/ Wen Wen
- 28/ Zhou Lihong

Les pouvoirs d'Éric Anceau et de Christophe Réveillard, présents en séance, ne sont pas comptabilisés.

2/ remises à Marie-Claude Esposito, trésorière du CFSH : 6

- 1/ Olivier Buirette
- 2/ Nathalie Champroux
- 3/ Philippe Chassaigne
- 4/ Olivier Feiertag
- 5/ Charles-François Mathis



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

6/ Jean-François Sirinelli (déjà parti)

3/ remises à Thierry Claeys, trésorier adjoint du CFSH : 6

- 1/ Noëlline Castagnez
- 2/ Alexandre Fernandez
- 3/ Jacques Frémeaux
- 4/ Frédéric Garan
- 5/ Maurice Hamon
- 6/ Francine-Dominique Liechtenhan
- 7/ Jean Lorcin
- 8/ Park-Barjot Rang-Ri
- 9/ Michel Sot

Soit $28 + 9 + 5 = 42$

- suffrages exprimés : 43

NON : 0

OUI : 43

Résultat final des votes 1+2

Total des deux votes :

OUI : $43 + 9 = 52$

NON : 12

La proposition du président est adoptée à la majorité absolue des voix, soit 81,25 % des suffrages exprimés (64) et 80 % des adhérents à jour de leur cotisation (65).

- 3^{ème} vote limité aux présents (par bulletin secret) :

Question : êtes-vous favorables, oui ou non, aux nouveaux statuts tels que proposés par le président et incluant les modifications apportées et acceptées en séance:

Total des suffrages exprimés : 15 (quelques personnes se sont retirées à l'issue du vote précédent sans transmettre leurs pouvoirs)

OUI : 9

NON : 6

- 4^{ème} vote concernant les seules procurations:



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

Question : êtes-vous favorables, oui ou non, aux nouveaux statuts tels que proposés par le président et incluant les modifications apportées et acceptées en séance:

Vérification des procurations :

1/ remises à Dominique Barjot, président du CFSH : 28

2/ remises à Marie-Claude Esposito, trésorière du CFSH : 6

3/ remises à Thierry Claeys, trésorier adjoint du CFSH : 9

Soit $28 + 9 + 6 = 43$ (situation inchangée)

- suffrages exprimés : 43

NON : 0

OUI : 43

Résultat final des votes 3+4

Total des deux votes :

OUI : $43 + 9 = 52$

NON : 6

Les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité absolue des voix, soit 89,66 % des suffrages exprimés (58) et 80 % des adhérents à jour de leur cotisation (65).

5^e vote :

Mentionné sous forme de questions diverses dans l'ordre du jour, il concerne le vote les pleins pouvoirs au président et à la trésorière pour obtenir la récupération des fonds bloqués aux chèques postaux

Motion proposée au vote :

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2018, de 16 heures à 19 heures, salle D 116, Maison de la Recherche, Sorbonne Université, 28, rue Serpente, 75006 Paris, donne tous pouvoirs à Dominique Barjot et Marie-Claude Esposito, respectivement président et trésorière du Comité français des Sciences historiques, pour faire toutes les démarches nécessaires et opérer le transfert des sommes déposées sur le compte « Comité français des Sciences historiques », 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003, Paris, n° 0309029G020 clé RIB 21, au profit du compte « Comité français des Sciences historiques », ouvert au Crédit Mutuel, CME Paris quartier latin, 69 Bd Saint-Germain, 75000 Paris, C/C Eurocompte Asso Tranquillité n° 00020941901.

Vote unanime pour le OUI des 14 personnes restantes (vote à main levée) auxquels s'ajoutent les 43 pouvoirs précédemment réunis .



Comité Français des Sciences Historiques (CFSH)

Résultat final du vote 5

Total des deux votes :

OUI : 43 + 14 = 57

NON : 0

Le vote des pleins pouvoirs s'effectue donc à l'unanimité des suffrages exprimés (57) soit 87,69 % des adhérents à jour de leur cotisation (65).

Le président du CFSH, Dominique Barjot, déclare la clôture de l'assemblée générale extraordinaire.